



Certificat de conformité

Par **Vincent 77**, le **19/02/2014** à **22:26**

Bonjour ,
rnJ'ai acheté récemment un appartement sans le certificat de conformité , n'ayant pas fait attention à ce document lors de la vente . La mairie à refusé de le fournir . rnNi le notaire , ni le vendeur nous à notifié de ce manque . rnJe voulais savoir quels étaient les conséquences de ne pas avoir ce document , et les recours rnQue puis je faire auprès du vendeur ?
rn
rnMerci pour les réponses .rn
rnCordialement

Par **moisse**, le **20/02/2014** à **09:23**

Bonjour,
rnCe certificat n'existe plus depuis 2007.
rn
<http://www.solvimo.com/definition.php?num=151&titre=Certificat+de+conformit%C3%A9>